

**Procès-verbal du Conseil Municipal
Du 21 avril 2026**

L'An Deux Mil vingt-six, le 21 avril, à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle foyer, sous la présidence de Monsieur GILLET Jean-Marc, Maire

Présents : Mr GILLET Jean-Marc, Mme VITTU Marie-Pierre, Mr LELONG Gianni, Mme MANGE Cécile, Mr YOUNOUS Adep, Mr CROISY Richard, Mme GILLARD Béatrice, Mr LECOINTE Dario, Mr WAYER Frédéric, Mme GUSTAVE Dominique, Mme DEPOILLY Tiphanie, Mr WATTIER Pierre, Mr BRASSELET Etienne, Mr DONA Mario formant la majorité des membres en exercice

Absents : Mme COURVALET Pauline

Pouvoirs : Mme COURVALET a donné pouvoir à Mr WAYER

Secrétaire de séance : Mme GILLARD Béatrice

Les points inscrits à l'ordre du jour sont les suivants :

- 1) Approbation du procès-verbal du 31 mars 2026
- 2) Approbation des travaux d'éclairage public du SDE 76
- 3) Désignation des membres de la commission d'appel d'offres
- 4) Désignation des représentants ADAS 76
- 5) Désignation du référent sécurité
- 6) Désignation du référent ENEDIS
- 7) Désignation du référent culture
- 8) Fongibilité des crédits pour l'exercice 2026
- 9) Vote des taux d'imposition
- 10) Subvention aux Associations pour l'exercice 2026
- 11) Contribution au Sivos Etalondes/Saint-Rémy-Boscrocourt
- 12) Vote du budget 2026

1) Approbation du procès-verbal du 31 mars 2026

Mr le Maire demande si quelqu'un a des observations concernant ce PV, aucun membre n'a de précisions à apporter.

Les membres présents à la réunion du 31 mars 2026 approuvent le procès-verbal à l'unanimité.

2) Approbation des travaux d'éclairage public du SDE 76

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE 76 pour l'affaire **EP-2025-0-76252-M7127** et désigné « Mise en lumières Impasse Carbonnier et rue Lambard » dont le montant prévisionnel s'élève à 64 560,00 € T.T.C. et pour lequel la commune participera à hauteur de 32 807,50 € T.T.C.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'adopter le projet ci-dessus
- d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2026 pour un montant de 32 807,50 € T.T.C.
- de demander au SDE 76 de programmer ces travaux dès que possible
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement

Mr DONA informe qu'il reste deux lampes sodium à changer au rond-point de Leclerc datant des travaux de 2023.

Conseil Municipal n°3 – séance du 21 avril 2026

Mr LELONG informe que pour 2027, la commune va proposer comme travaux au SDE 76 l'éclairage du stade en LED, l'éclairage des passages piétons à la Pipe et devant l'école et la création d'un feu tricolore à la sortie de l'école.

3) Désignation des membres de la commission d'appel d'offres

Le conseil municipal,
Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,
Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Les membres du conseil municipal présents sont d'accord, à l'unanimité, pour procéder au vote à main levée.

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants du conseil municipal élus par le conseil.

En application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Sont candidats au poste de titulaire :

- Mr WAYER Frédéric, Mr LELONG Gianni, Mr CROISY Richard

Sont candidats au poste de suppléant :

- Mr BRASSELET Etienne, Mr YOUNOUS Adep, Mme GUSTAVE Dominique

Sont donc désignés, à l'unanimité, en tant que :

- délégués titulaires :

Mr WAYER Frédéric, Mr LELONG Gianni, Mr CROISY Richard

- délégués suppléants :

Mr BRASSELET Etienne, Mr YOUNOUS Adep, Mme GUSTAVE Dominique

4) Désignation des représentants ADAS 76

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, désigne les représentants de la commune à l'ADAS 76 de la manière suivante :

Au titre du collège des élus : Mr Adep YOUNOUS

Au titre du collège du personnel communal : Mr Loïc LEGRIS

5) Désignation du référent sécurité

Vu la loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national,
Vu le code Général des collectivités territoriales,
Vu la circulaire du 26 octobre 2001 relative à la désignation d'un correspondant défense et sécurité civile au sein de chaque conseil municipal,

Considérant la nécessité de nommer dans les meilleurs délais un correspondant défense et sécurité civile pour la commune,

Considérant l'intérêt de développer notamment la réserve citoyenne, Monsieur le Maire précise que le conseiller municipal en charge des questions de défense aura vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense.

Conseil Municipal n°3 – séance du 21 avril 2026

Il sera destinataire d'une lettre d'information de la DMD 76 et sera susceptible de s'occuper notamment du recensement militaire.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à procéder à la désignation du correspondant défense et sécurité civil.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- désigne Mr Frédéric WAYER, conseiller municipal en tant que correspondant défense et sécurité civile de la commune. Il sera aussi le correspondant auprès de la Gendarmerie et du SDIS

6) Désignation du référent ENEDIS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de nommer comme référent ENEDIS :

- Mr Richard CROISY

7) Désignation du référent culture

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de nommer comme référente culture et correspondante Médiathèque :

- Mme Béatrice GILLARD

8) Fongibilité des crédits pour l'exercice 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des juridictions financières,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant donc que le conseil municipal peut déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Subséquent, Monsieur le Maire demande alors à l'ensemble du Conseil Municipal, d'autoriser le maire à procéder, pour l'exercice 2026, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité, le maire à procéder, pour l'exercice 2026, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

9) Vote des taux d'imposition

Dans le cadre du vote du budget primitif 2026 de la Commune, suite à l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les taux d'imposition pour 2026 comme suit :

- * Taxe Foncière Bâtie : 44, 92 %
- * Taxe Foncière Non Bâtie : 41,11 %
- * Taxe d'Habitation : 20, 69 %

Conseil Municipal n°3 – séance du 21 avril 2026

10) Subvention aux Associations pour l'exercice 2026

Dans le cadre du vote du budget 2026,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal vote les subventions aux associations suivantes (Mr YOUNOUS et Mr DONA n'ont pas pris part au vote étant membres du bureau de certaines associations) :

La Renaissance : 6 000 €
Le Racing Club d'Etalondes : 3 000 €
Le Club des Aînés : 1 990 €
Les ACPG-CATM : 1 990 €
Etalondes Création : 950 €
L'Association Couture et Loisirs : 950 €
La Gym'Douce d'Etalondes : 950 €
La Coopérative Scolaire d'Etalondes : 1070 €
Les P'tites Mains : 470 €
Partage Sénégal : 520 €
Solidarité Vélingara : 520 €
Karaté Wado Etalondes : 950 €
Banque Alimentaire de Rouen et sa région : 170 €
Secours Populaire : 140 €
Sapeurs-pompiers de Seine-Maritime : 170 €
Croix Rouge Française Bresle Maritime : 170 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers des Prés-Salés : 150 €

Comme depuis 2021, une subvention complémentaire sera versée à l'Association Partage Sénégal en fin d'année pour le Téléthon. Elle s'élèvera à 50% des dons reçus, sans dépasser 500 € et sera reversée à l'AFM par Partage Sénégal

Mr le Maire informe que la DDEN n'a pas souhaité faire de demande de subvention cette année

Mr DONA regrette que la subvention du club des aînés n'ait pas été augmentée pour la reconnaissance de leur activités diverses et variées et du rôle de dé-isolement et de lien social qu'il joue auprès des séniors de la commune.

Mr le Maire rappelle que le budget de l'association est sain et que les salles communales sont régulièrement prêtées à l'association gratuitement et qu'une demande d'utilisation des fours de la commune tous les quinze jours pour la confection des gâteaux vient d'être demandée. L'ensemble de ces facilités participe aux coûts indirects supportés par la commune pour l'association.

11) Contribution au Sivos Etalondes/Saint-Rémy-Boscrocourt

Dans le cadre du vote du budget primitif 2026,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de voter la contribution 2026 au SIVOS Etalondes – St-Rémy-Boscrocourt d'un montant de 120 201,00 € et de l'inscrire au budget.

12) Vote du budget 2026

Avant de commencer à aborder le budget communal, Mr le Maire souhaite donner quelques points d'éclairage du contexte économique global :

Conseil Municipal n°3 – séance du 21 avril 2026

« Concernant le contexte économique global :

Le Produit Intérieur Brut a une prévision de croissance de 1% en 2026 (0,9% en 2025), relativement stable par rapport aux années précédentes (+1 % en 2023 et +1,1% en 2024).

Le taux de croissance annuel des prix à la consommation, après avoir bien augmenté en 2022 (+ 5,2%), revient à une valeur plus classique avec une prévision de +1,9% en 2026 (+1.1% en 2025).

Les prix des produits alimentaires (+1,1%) et liés au bâtiment (+1,3%) se sont stabilisés en 2025 alors que les prix des carburants et de l'électricité sont revenus à des valeurs plus raisonnables (baisse respective de -6,2% et -5,6%). Mais des hausses importantes vont modifier cette tendance en 2026 avec le conflit en Iran.

Cependant, nous avons intégré un groupement d'achat avec le SDE76 nous permettant des achats de volumes importants et de ne pas dépendre des prix fluctuants des marchés de gaz et d'électricité. Nous avons adopté exactement la même démarche avec le contrat des télécommunications.

Les taux d'intérêt, en forte hausse depuis 2022 (historiquement bas en 2019), se stabilisent autour d'un taux moyen à +3,30 %.

Enfin, le déficit public (différence entre les recettes et les dépenses) du pays s'est creusé depuis 2022 (effet cumulé COVID et guerre en Ukraine) pour atteindre 5.1% fin 2025 (6,1% fin 2024) soit 152,5 Md€. Ce qui a amené les gouvernements successifs récents à réduire ce déficit au travers la loi de finances 2026 pour objectif de le ramener à 5,4%. La dette publique (qui correspond au total des emprunts du pays couvrant notamment le déficit public) est quant à elle à 115,6 % du PIB soit 3460 Md€ !

La loi de finances 2026 :

L'effort réclamé aux collectivités sera d'environ 2 milliards d'euros en 2026 selon le gouvernement, avec une ponction de 740 millions d'euros au titre du Dilico (pour « dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales ») dont les communes sont toutefois exonérées. Si la DGF reste stable et n'est donc pas revalorisée sur l'inflation, le Fonds vert est, lui, une nouvelle fois raboté.

Cette contribution est surtout portée par le renouvellement du Dilico à hauteur de 740 millions d'euros. Ce dispositif d'épargne forcée doit ainsi cibler un certain nombre de collectivités en ponctionnant les recettes des régions de 350 millions d'euros, des intercommunalités de 250 millions d'euros et départements de 140 millions d'euros.

Pour ce qui est de la DGF, celle-ci ne sera finalement ni revalorisée ni réduite. Le gouvernement a décidé de la maintenir au même niveau que l'an passé. Une non-indexation de la DGF qui devrait provoquer « une baisse de cette dotation dans plus de la moitié des communes », selon l'AMF.

En parallèle, les dotations de solidarité urbaine (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR) progresseront respectivement de 140 et 150 millions d'euros. Cependant, l'enveloppe totale de la DGF étant gelée, les hausses de la DSU et de la DSR seront intégralement financées à l'intérieur de la dotation globale de fonctionnement.

On peut également noter que la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la dotation politique de la ville (DPV) ne fusionneront pas dans un nouveau fonds d'investissement pour les territoires (FIT), comme l'avait imaginé le gouvernement à l'origine. La diminution de 200 millions d'euros de la DSIL prévue au PLF initial semble toutefois maintenue.

Sur le front de la transition écologique, le Fonds vert (Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires) paie encore un lourd tribut au redressement des comptes publics puisque son budget passe de 1,15 milliard d'euros en 2025 à près de 840 millions en 2026. Une baisse certes moins forte que prévu, mais qui vient après avoir déjà été divisée par deux en 2025 (passant alors de 2,5 milliards d'euros en 2024 à 1,15 milliard d'euros).

Concernant les fonctionnaires :

Le décret n° 2025-86 du 30 janvier 2025 relatif au taux de cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), publié au journal officiel du 31 janvier 2025, prévoit une augmentation du taux de la cotisation d'assurance vieillesse applicable aux rémunérations versées aux fonctionnaires territoriaux.

Conseil Municipal n°3 – séance du 21 avril 2026

Calendrier des nouveaux taux applicables :

- À compter du 1er janvier 2025, le taux est fixé à 34,65 %
- À compter du 1er janvier 2026, le taux sera fixé à 37,65 %
- À compter du 1er janvier 2027, le taux sera fixé à 40,65 %
- À compter du 1er janvier 2028, le taux sera fixé à 43,65 %

Soit en moyenne, une somme allant 2000€ à 2500€ d'augmentation annuelle pour notre collectivité !

Pour ce qui nous concerne :

Nos dotations :

Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : Elle baisse de 28% soit 12299 € (pour mémoire, elle avait déjà baissé de 12 % en 2025 soit 6351€)

Dotation de Solidarité Rurale (DSR) : Elle augmente de 9% soit 1770 € (augmentation de 1731 € en 2025)

Concernant notre budget primitif que nous vous proposons :

Le budget primitif qui va vous être présenté par Gianni aura à cœur de prendre en compte ce contexte globalement imprévisible pour les prochaines années, tout en maintenant à l'identique nos taux d'impôts locaux.

Nous avons toujours à cœur de rendre nos contributions plus claires et lisibles, c'est pour cette raison que nous isolerons les budgets Culture (6233)/ CMJ (6288)/ Enfance & Jeunesse (6188) / CCC (6238), Sécurité PCS (60668), le fleurissement/les plantations (61521) soit en affectant un article, soit par un suivi analytique parallèle...

Enfin, les montants des subventions à nos associations vous seront proposés par Adep. Nous vous proposerons d'y intégrer deux nouvelles demandes : Karaté Wado et les JSP. J'attire votre attention sur le soutien financier que nous consentons chaque année à nos associations, représentant cette année encore un montant total de 20110 € (hors SIVOS et CREL) soit un peu moins de 19 € / habitant.

J'attire votre attention sur le fait que, conformément à la charte de l'élu, je demanderai aux élus siégeant dans les bureaux des associations concernées par le vote de ne pas prendre part au vote, ni bien entendu d'influencer les débats.

Bien sûr, tout ne se fera pas en 2026, il faudra composer avec l'imprévu et avec le temps d'instruction des dossiers (technique et administratif). Mais l'important est et reste de conserver une marge financière en dépensant de manière sage et raisonnée, dans l'intérêt de nos concitoyens.

Notre CAF en 2025 est établi à plus d'1 million d'euros, en légère augmentation due aux versements de subventions d'investissement et aux versements de FCTVA.

En synthèse, pour établissement de ce BP2026, il a donc fallu prendre en compte les points suivants, pour n'en citer que quelques-uns :

- Les différentes évolutions annoncées en cohérence avec la loi de finances 2026
- Les besoins en renouvellement de matériel de notre personnel
- Les opérations d'investissement liées à la 2ème phase des travaux de Mancheville
- Les opérations d'investissement liées à la réfection des locaux des services techniques et du remplacement des préfabriqués du stade
- Les opportunités potentielles en termes d'acquisition de fonciers
- Les besoins potentiels liés aux grands chantiers qui, à ce jour, ne sont pas du tout limpides (qui sont les porteurs de projets) et précis (où, quand et comment). »

Mr LELONG détail le budget 2026 au conseil municipal :

La section de fonctionnement est équilibrée à 2 269 245,50 €.

En recettes, on trouve l'excédent de fonctionnement reporté pour un montant de 1 162 925,50 €.

*Impôts locaux : les taux de taxe foncière sur les propriétés bâties, sur les propriétés non-bâties et la taxe d'habitation restent inchangés par rapport à 2025 et sont respectivement de 44,92 %, de 41,11

Conseil Municipal n°3 – séance du 21 avril 2026

% et 20,69 %. Le montant prévisionnel de ces trois taxes est de 677 619€, auquel il faut déduire une surcompensation de 142 820 €. Au c/73111 est inscrite une recette de 534 799 €.

*La seconde recette la plus importante est l'attribution de compensation de la FPU provenant de la Communauté de Communes des Villes Sœurs (c/73211) qui devrait rester constante par rapport à l'année dernière (montant exact non connu à ce jour).

*Pour ce qui concerne la DGF, celle-ci baisse beaucoup : 30 965 €. La dotation de solidarité rurale est en augmentation 20 635 €.

Les dépenses de fonctionnement :

*Au chapitre 011 (798 582,95 €), il n'y a pas de changement significatif. L'excédent de fonctionnement est placé en réserve sur le c/608.

*Au chapitre 012 (437 100 €), les charges de personnel restent stables.

*Au chapitre 65, au c/65568, la contribution de la Commune au SIVOS Etalondes St Rémy-Boscrocourt est en légère hausse (120 201 €).

*Pour faire face aux besoins de la section d'investissement, il est prévu un virement de 737 270,55 € inscrit au chap.023.

La section d'investissement est équilibrée à 2 092 618,97 €.

En dépenses, les restes à réaliser 2025 s'élèvent à 685 270,77 € et les dépenses nouvelles sont de 1 407 348,20 €.

Les principales opérations portent sur : l'achat d'une balayeuse (op.228) ; travaux d'aménagement du cimetière (op.233) ; l'aménagement d'une réserve incendie à Mancheville (op.224) ; la création et l'achat d'équipements sportifs (op.249) ; l'installation d'un système de vidéoprotection (op.247) ; la phase 2 des travaux de la traverse de Mancheville ; l'éclairage public de la rue de l'Abbé Lambard (op.252) ; la réhabilitation des chemins ruraux (op.257) ; l'achat de parcelles (op.246, 259, 497) ; Etudes Hôpital, EPR 2, RD 925 (op.258).

En recettes, les restes à réaliser s'élèvent à 18 427,47 €. Les recettes nouvelles s'élèvent à 2 074 191,50€. Pour faire face aux dépenses, un virement de la section de fonctionnement (chap.021) est réalisé à hauteur de 737 270,55 €. Les autres principales recettes proviennent des subventions attendues et du FCTVA (estimations).

Suite à la présentation par Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal vote le budget primitif de la Commune pour 2026 qui est équilibré en fonctionnement et investissement comme suit :

- Section de fonctionnement : 2 269 245,50 €
- Section d'investissement : 2 092 618,97 €

Pour extrait conforme

Les débats étant clos, la séance est levée à 21h02.

Jean-Marc GILLET
Maire

Béatrice GILLARD
Secrétaire de séance

Liste des délibérations prises :

- N°2026-04-01 : Approbation des travaux d'éclairage public du SDE 76 : Approuvée
- N°2026-04-02 : Désignation des membres de la commission d'appel d'offres : Approuvée
- N°2026-04-03 : Désignation des représentants ADAS 76 : Approuvée
- N°2026-04-04 : Désignation du référent sécurité : Approuvée
- N°2026-04-05 : Désignation du référent ENEDIS : Approuvée
- N°2026-04-06 : Désignation du référent culture : Approuvée
- N°2026-04-07 : Fongibilité des crédits pour l'exercice 2026 : Approuvée
- N°2026-04-08 : Vote des taux d'imposition 2026 : Approuvée
- N°2026-04-09 : Subvention aux associations pour l'exercice 2026 : Approuvée
- N°2026-04-10 : Contribution au SIVOS Etalondes/St-Rémy-Boscrocourt : Approuvée
- N°2026-04-11 : Vote du budget 2026 : Approuvée